



Conseil économique et social

Distr.: Générale
29 novembre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Troisième session

Bangkok, 27-29 novembre 2013

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	5
A. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement.....	5
B. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable.....	7
C. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.....	9
D. La promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.....	10
E. Examen de l'orientation future du sous-programme.....	11
F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	12
G. Questions diverses.....	12
H. Adoption du rapport.....	12
III. Organisation de la session.....	12
A. Ouverture, durée et organisation.....	12
B. Participation.....	13
C. Élection du Bureau.....	13
D. Ordre du jour.....	14
E. Manifestations parallèles.....	14
Annexe. Liste des documents.....	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité recommande que la Commission adopte le projet de résolution sur la réduction des risques de catastrophe que le Japon entend parrainer à la soixante-dixième session de la Commission. La résolution renforcera davantage la coopération régionale et sera la ferme expression de la position de la région Asie-Pacifique à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue à Sendai (Japon) en 2015.

2. Le Comité remercie le secrétariat de l'assistance qu'il fournit aux États membres pour faire face aux risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique au moyen d'analyses stratégiques, de services consultatifs régionaux et d'initiatives pour le renforcement des capacités. À cet égard, il demande que le secrétariat continue d'aider les États membres, notamment à mettre en œuvre la résolution 69/12, relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

3. Le Comité prend note avec satisfaction des travaux menés par le secrétariat en faveur de l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) par les États membres en vue de réduire les risques de catastrophe, et prie le secrétariat de continuer d'aider les États membres à appliquer plus avant la résolution 69/11, relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)¹. Le Comité prend note avec satisfaction des efforts menés par la Mongolie et Sri Lanka pour diriger le Plan d'action Asie-Pacifique.

4. Le Comité se déclare satisfait du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est et recommande que le secrétariat poursuive les activités utiles menées grâce au Fonds d'affectation spéciale. À cet égard, il engage les États membres à songer à contribuer financièrement au Fonds.

5. Notant l'existence de lacunes au niveau de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement et les structures de gouvernance, le Comité demande que le secrétariat élabore une stratégie régionale pertinente et qu'il la lui soumette pour examen. À cet égard, il fait observer qu'il importe de stimuler l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et de ne pas ralentir les efforts visant à développer les infrastructures de réduction des risques de catastrophe, et il engage donc le secrétariat à aider les États membres, à leur demande, à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification, les financements et les travaux des ministères compétents, en renforçant notamment les capacités.

¹ E/ESCAP/69/25, annexe II.

6. Pour que l'élaboration des politiques se fonde davantage sur des données factuelles, le Comité demande que le secrétariat s'efforce de procéder plus efficacement au suivi de la résilience des États membres aux catastrophes, notamment par le développement d'un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes, en étroite coordination avec le Comité de statistique. Il prie le secrétariat d'harmoniser dans toute la mesure du possible son action avec le cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

7. Le Comité recommande que le secrétariat renforce davantage son action en Asie centrale, en particulier: a) en élargissant la couverture du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses; b) en aidant à l'élargissement de la palette de produits et de services fournis par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie; et c) en établissant la liaison entre les centres de réduction des risques de catastrophe existant à Bishkek et Almaty (Kazakhstan) et les centres analogues établis en Asie et dans le Pacifique.

8. Le Comité recommande une collaboration plus étroite entre le Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux et le Comité CESAP/OMM des typhons afin de développer des synergies et de partager les connaissances et données d'expérience, et engage ces deux instances à aider à la mise en œuvre du Cadre mondial de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour les services climatologiques.

9. Ayant à l'esprit les consultations en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015, le Comité note que la réduction des risques de catastrophe devrait être davantage prise en compte dans le programme mondial pour le développement. Le Comité note également que le programme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 devrait traiter des priorités et des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et demande que le secrétariat appuie l'action en faveur de la poursuite de cet objectif.

10. Le Comité remercie le secrétariat de fournir promptement des données et des images satellite en temps quasi réel aux États membres frappés par de graves catastrophes et le prie de poursuivre ces services. Il demande que le secrétariat renforce l'assistance régionale aux États membres pour l'utilisation de l'information d'origine spatiale pour la réduction des risques de catastrophe, les évaluations d'impact et la reconstruction, dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable.

11. Reconnaissant qu'il subsiste d'importantes lacunes et de nombreux besoins non satisfaits en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe dans les États membres, en particulier dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de peu de capacité, le Comité demande que le secrétariat aide les États membres, à leur demande, à renforcer leurs moyens, en tenant compte des spécificités et besoins des pays.

12. Constatant que les sécheresses ont des répercussions socioéconomiques néfastes à long terme sur les pays touchés, le Comité félicite le secrétariat de la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Il note avec satisfaction que les nœuds de service du mécanisme ont été mis en place en Chine et en Inde pour la fourniture de données d'origine spatiale et de produits aux pays sujets aux sécheresses, en commençant par un projet pilote en Mongolie, qui sera ensuite étendu au Cambodge, au Myanmar et à Sri Lanka en réponse à la demande de ces pays. Le mécanisme offrira des données satellite géoréférencées adaptées aux besoins de l'utilisateur, des produits et des services concernant les sécheresses provenant des constellations de satellites d'observation de la terre afin de donner aux pays sujets aux sécheresses davantage de moyens pour rendre plus efficace la surveillance, l'alerte rapide et la lutte contre la sécheresse.

13. Le Comité note avec satisfaction la poursuite de l'appui apporté par les États membres en fournissant des informations, des produits et des services obtenus grâce aux technologies spatiales, des services pour le développement des capacités, des technologies et des données d'expérience acquises en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe.

14. Le Comité recommande que le secrétariat continue: a) de faciliter l'élaboration de politiques; b) de relever les enseignements tirés et les bonnes pratiques; c) d'encourager le partage des connaissances; d) d'élaborer des directives et des outils; et e) de promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans l'adaptation aux changements climatiques et des applications des technologies spatiales et des SIG. À cet égard, il demande que le secrétariat renforce davantage le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement en établissant des partenariats avec les autres portails établis pour la réduction des risques de catastrophe et les organisations régionales.

15. Le Comité prend note de la suggestion de la délégation bangladaise en faveur de l'établissement dans son pays par la CESAP d'un institut de recherche et de formation pour servir de centre d'excellence en matière de gestion des catastrophes. Il prend également note de la demande de la délégation népalaise en faveur de l'organisation à Katmandou par le secrétariat d'un dialogue multipartite régional chargé d'élaborer conjointement des stratégies pour déterminer les modes de financement de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement.

16. Le Comité note que la délégation des Philippines a demandé que, par le biais du mécanisme de coopération régionale du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, des pays partenaires et d'autres organisations concernées continuent d'aider les pays touchés par des catastrophes naturelles en leur fournissant des données de télédétection, des cartes avant et après les catastrophes, différents services et notamment de renforcement des capacités, et ce jusqu'à ce que les zones touchées aient enregistré un relèvement important.

17. Le Comité prend note de la demande de charger le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une session spéciale sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale lors de la soixante-dixième session de la Commission. Il prend également note de la demande de charger le secrétariat de créer un fonds pour les interventions d'urgence à caractère humanitaire face à la répétition et à la multiplicité des catastrophes dans la région.

18. Le Comité demande que le secrétariat renforce sa collaboration avec ses partenaires stratégiques au sein du système des Nations Unies et avec les organisations et initiatives mondiales ou régionales compétentes afin de favoriser l'effet synergique des activités et programmes et de mettre en commun les compétences et les ressources. À cet égard, il se félicite de l'application par le secrétariat du principe « Unis dans l'action » pour l'organisation de la présente session du Comité et recommande que le secrétariat continue de favoriser cette approche pour améliorer la coordination interinstitutions au niveau régional.

II. Compte rendu des travaux

A. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement

19. Le Comité était saisi des documents intitulés « Développement de la résilience face aux catastrophes: intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement » (E/ESCAP/CDR(3)/1) et « Disaster databases for development planning » (E/ESCAP/CDR(3)/INF/4). Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour ont donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

20. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé les personnes suivantes: M. Nadeem Ahmed, ancien Chef de l'Agence nationale de gestion des catastrophes, Pakistan; M. Suprayoga Hadi, Vice-ministre du développement de la région spéciale, Ministère du développement des régions défavorisées, Indonésie; et M^{me} Caitlin Wiesen, Directrice du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement. Les principales recommandations du Groupe d'experts sur les stratégies pour le développement de la résilience aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ont été présentées. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Chine, Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan et Philippines. Les représentants du Centre asiatique de prévention des catastrophes et du Programme international de relèvement ont également fait des déclarations.

21. Le Comité a noté que les impacts des catastrophes naturelles compromettaient l'action de réduction de la pauvreté et risquaient de compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a noté également que l'urbanisation et la croissance démographique rapides contribuaient à accroître les niveaux d'exposition et de vulnérabilité et aggravaient la situation des membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. À cet égard, le Comité a souligné qu'il importait de renforcer la résilience aux catastrophes en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les processus de

développement et de gouvernance à tous les niveaux. Il a noté à cet effet la nécessité d'une approche holistique pour intégrer la réduction des risques de catastrophe, associée à un cadre politique robuste, à des mécanismes institutionnels et à des programmes bénéficiant d'un financement adéquat.

22. Le Comité a noté les progrès réalisés par les États membres dans les domaines suivants: la surveillance et l'alerte rapide; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire; les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la réduction des risques de catastrophe, y compris de l'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG); et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de développement. Une délégation a exprimé son appui aux travaux du secrétariat concernant les partenariats public-privé pour la réduction des risques de catastrophe.

23. Le Comité a pris note des problèmes qui compliquaient l'intégration efficace de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement. Ceux-ci comprenaient, sans s'y limiter, le manque de volonté politique et de sentiment de responsabilité, la tendance à allouer davantage de ressources aux interventions et à la reconstruction qu'à la réduction des risques, et les contraintes financières. Le manque de coordination entre les ministères de la planification et des finances, les agences de gestion des catastrophes et les autorités locales ou sectorielles contribuait, a-t-il été indiqué, à entraver les efforts d'intégration.

24. Le Comité a débattu de l'importance critique d'une série commune d'indicateurs et de paramètres pour suivre la résilience, y compris un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes pour permettre de prendre des décisions bien étayées aux fins de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, et pour faciliter le suivi des performances des différents pays.

25. Le Comité a noté l'importance de la sensibilisation grâce à des forums multisectoriels de consultation ou de coordination, tels que des plateformes nationales, un groupe de références pour l'intégration, ou d'autres groupes de travail à objectif spécifique. Il a également souligné qu'il importait de veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs associés trouvent leur place dans le programme de développement pour l'après-2015.

26. Le Comité s'est intéressé à plusieurs éléments complémentaires, parmi lesquels la réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire, les partenariats public-privé et le rôle des technologies, notamment les TIC, les technologies spatiales et les SIG.

27. Le Comité a estimé que l'entretien de l'infrastructure essentielle et l'investissement dans des constructions de meilleure qualité au cours de la phase de reconstruction constituaient autant d'opportunités stratégiques pour l'intégration.

28. Le représentant de la République islamique d'Iran a informé le Comité des progrès réalisés dans l'application de la résolution 67/4 de la Commission, relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le

développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et a annoncé que le Centre organiserait deux ateliers sous-régionaux et un groupe régional d'experts en collaboration avec le secrétariat en 2014.

B. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable

29. Le Comité était saisi des documents intitulés « Intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques au service du développement durable » (E/ESCAP/CDR(3)/2), « Renforcement de l'alerte rapide aux dangers côtiers par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est » (E/ESCAP/CDR(3)/3) et « Climate Information and Services: the Role of the Typhoon Committee and the Panel on Tropical Cyclones » (E/ESCAP/CDR(3)/INF/5). Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

30. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé: M. Munir Chowdhury, Co-Secrétaire au Ministère de la gestion des catastrophes et des secours, Bangladesh; M. Manasa Tagicakibau, Directeur du Bureau national de gestion des catastrophes, Ministère du développement rural et maritime et de la gestion nationale des catastrophes, Fidji; et M. Henk Verbeek, Directeur régional adjoint par intérim du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cambodge, des Maldives, du Myanmar, du Népal, de l'Inde et de l'Iran (République islamique d'). Les représentants du Comité CESAP/OMM des typhons et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également fait des déclarations.

31. Le Comité a noté que la région Asie-Pacifique était vulnérable à des risques multiples et cumulatifs en raison des catastrophes naturelles, des changements climatiques et des chocs socioéconomiques. Les petits États insulaires en développement étaient victimes de la fréquence et de l'intensité accrues de phénomènes hydrométéorologiques extrêmes et d'aléas géophysiques qui menaçaient constamment la vie et les moyens d'existence de leurs populations. À cet égard, le Comité a reconnu qu'il ne suffisait pas de maintenir le statu quo et a souligné la nécessité de travailler à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques de manière holistique et intégrée.

32. Le Comité a reconnu que la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement constituaient des priorités absolues pour le développement durable et exigeaient des efforts communs de la part des gouvernements, des organisations internationales, régionales et locales et d'autres parties prenantes. Certaines délégations ont souligné le lien existant entre la dégradation de l'environnement et le risque de catastrophe ainsi que la nécessité de développer la résilience face à la fréquence accrue des phénomènes extrêmes. À cet égard, on a reconnu l'utilité de la gestion des écosystèmes en tant qu'instrument efficace pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques.

33. Le Comité s'est félicité de l'accord sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques conclu lors de la Réunion conjointe 2013 de la plateforme océanique pour la gestion des risques de catastrophe et de la Table ronde sur le changement climatique dans le Pacifique², ainsi que des bonnes pratiques mises en œuvre dans certains pays.

34. Le Comité s'est déclaré préoccupé par le fait que, dans de nombreux pays, les efforts d'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques étaient entravés par des politiques, des dispositifs institutionnels, des plans et des dispositifs financiers fragmentaires, parallèles ou faisant double emploi.

35. À cet égard, le Comité a reconnu l'importance et la nécessité d'une information adéquate, de la clarté des politiques mises en œuvre, de la cohérence de la planification, de la coordination des programmes ainsi que de niveaux adéquats de financement et de suivi, de transfert de technologie et d'une plus grande capacité à développer la résilience.

36. Le Comité a convenu de l'importance du renforcement de la connectivité et de la gestion de l'information, notamment en matière d'évaluation et d'analyse des risques, de prévision climatique, de suivi des aléas, d'alerte rapide et de communication d'urgence.

37. Le Comité a également reconnu que l'autonomisation des autorités locales, une plus grande capacité à prendre localement des décisions en connaissance de cause, et la réduction des risques à l'échelon communautaire, étaient autant d'éléments essentiels au succès de toute intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques.

38. Le Comité a été informé de l'importance d'une gouvernance se caractérisant notamment par la coordination entre les différentes parties prenantes, l'inclusion des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations régionales et internationales, pour assurer une utilisation optimale des ressources, éviter les doubles emplois et réduire les conséquences néfastes.

39. Le Comité a noté que la migration était pour certaines personnes vulnérables une façon de s'adapter aux changements climatiques, et devrait donc, à l'avenir, être prise en compte dans l'évaluation des conséquences potentielles des changements climatiques. À ce propos, le Comité a pris note de l'expérience d'un pays pour ce qui était de trouver les lieux possibles pour l'établissement de populations risquant d'être déplacées à cause des changements climatiques.

40. Le Comité a pris note des progrès réalisés dans la collaboration entre le Comité CESAP/OMM des typhons et le groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux visant à mettre au point des procédures de fonctionnement standard et synergiques pour les systèmes côtiers d'alerte rapide multirisque, et s'est félicité de leur volonté de continuer à renforcer la synergie entre ces deux plateformes.

² Voir www.pacificdisasterclimatemeeing2013.net.

41. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail effectué par le secrétariat pour la préparation du rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes (*Asia-Pacific Disaster Report*) et des documents de base correspondant à ce point de l'ordre du jour.

C. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique

42. Le Comité était saisi du document intitulé « La réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays ayant des besoins particuliers » (E/ESCAP/CDR(3)/4). Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour consistaient en une table ronde et des déclarations de pays.

43. Le Comité a pu assister à une table ronde composée des experts suivants: M. Masatoshi Yokkaichi, Directeur de la préparation aux catastrophes, Département des relations publiques et de la coopération internationale, Bureau de Conseil des ministres (Japon); M. Aditya Bahadur, Chargé de recherche, Institut du développement outre-mer; et M. German Velasquez, Chef de la sensibilisation et de la communication, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR). Des déclarations ont été faites par les représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, de la Fédération de Russie, des Fidji, de l'Inde et du Népal. Les représentants de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et de l'UNISDR ont également fait une déclaration.

44. Le Comité a indiqué qu'afin d'empêcher que les catastrophes ne compromettent les acquis en matière de développement, il fallait intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'égalité entre les sexes, de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure, de l'eau et de l'assainissement et dans celui de l'agriculture. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas eu d'intégration adéquate de la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement mondial et a demandé au secrétariat de réfléchir à la façon d'y remédier. Le Comité a noté la nécessité d'une meilleure intégration entre les objectifs du futur Cadre d'action de Hyogo³ et le programme de développement pour l'après-2015.

45. Le Comité a estimé qu'il ne fallait pas négliger les négociations actuelles sur le futur Cadre d'action de Hyogo, mais que le nouveau cadre d'action devrait en être la suite et l'améliorer. Dans ce contexte, on a souligné qu'il importait de stimuler l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et de ne pas relâcher les efforts menés en vue de développer les infrastructures de réduction des risques de catastrophe.

46. Compte tenu du contexte spécifique de vulnérabilité, le Comité a noté la nécessité de créer un cadre de résilience pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et a appelé le secrétariat à considérer cette activité comme prioritaire.

³ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

47. Le Comité a reconnu l'importance d'une migration gérée en tant qu'élément essentiel de toute stratégie de résilience. Il a noté les rapides mouvements d'importants groupes de population et a souligné qu'il fallait, à cet égard, mettre au point des plans d'intervention respectant les droits des personnes migrantes.

D. La promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe

48. Le Comité était saisi du document intitulé « Promouvoir la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe » (E/ESCAP/CDR(3)/5). Les délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour ont consisté en une table ronde et des déclarations de pays.

49. Le Comité a tiré profit d'une table ronde à laquelle ont participé: M. Jiahong Li, Directeur général adjoint, Centre national de la télédétection (Chine); M. Parsi G. Diwakar, Directeur adjoint, Centre national de la télédétection, Organisation de la recherche spatiale (Inde); M. Chu Ishida, Chef de la direction des relations internationales, Agence d'exploration spatiale (Japon); et M. Francesco Pisano, Directeur de la recherche, des applications technologiques et des systèmes de connaissance, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bangladesh, Chine, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Myanmar et Philippines. Ont également fait des déclarations les représentants des entités suivantes: le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies; l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et son Programme d'applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT); l'Institut C. Clarke des technologies modernes; le Centre pour l'enseignement de la science et de la technologie spatiales en Asie et dans le Pacifique (CSSTEAP); et la Commission pakistanaise de recherche sur l'espace et la haute atmosphère (SUPARCO).

50. Le Comité a réaffirmé que les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique pouvaient jouer un rôle déterminant dans la réduction des risques de catastrophe et le développement durable. Le Comité a reconnu la nécessité de poursuivre la promotion de l'utilisation efficace des applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique, en particulier dans les pays en développement exposés aux catastrophes.

51. Le Comité s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (RESAP) et dans la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017). Le Comité a demandé aux États membres, aux organismes des Nations Unies et aux initiatives internationales et régionales de continuer à appuyer les efforts

menés par le secrétariat en vue de fournir des données, services et produits d'origine spatiale, en s'attachant davantage à la période qui précède et à celle qui suit une catastrophe, outre les moyens d'intervention en cas de catastrophe.

52. Le Comité a noté les progrès accomplis par les États membres en matière d'applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe et dans le domaine du renforcement des capacités. Le Comité a noté avec satisfaction que les nœuds de service du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, avaient été mis en place en Chine et en Inde en vue de la fourniture de données et de produits d'origine spatiale pour les pays sujets aux sécheresses, à commencer par la Mongolie comme pays pilote et par la suite au Cambodge, au Myanmar et à Sri Lanka à la demande de ces pays.

53. Le Comité a exprimé son soutien à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique ainsi qu'à l'élaboration et à l'opérationnalisation du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses.

54. Le Comité a reconnu l'importance des partenariats de collaboration entre la CESAP et d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Programme d'applications satellitaires opérationnelles de l'UNITAR et l'UNOSAT, l'UNOOSA et l'UN-SPIDER et des organisations et initiatives mondiales et régionales comme Sentinel Asia, l'Organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale (APSCO), le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales (APRSAP) et le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (CSSTEAP).

55. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre faite par la Chine de fournir des données de télédétection par satellite aux pays exposés aux catastrophes, et de partager les pratiques performantes en matière de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du RESAP.

56. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre faite par l'Inde de fournir un renforcement des capacités et de partager les données, informations et meilleures pratiques en matière de technologie spatiale au service de la réduction des risques de catastrophe.

57. Le Comité a noté avec satisfaction l'offre faite par le Japon de mettre en commun les résultats de la deuxième phase du projet Sentinel Asia, les bonnes pratiques, l'imagerie satellitaire et le renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe dans les États membres.

58. Le Comité a noté le succès enregistré par la mise en place d'un géoportail pour la gestion des risques de catastrophe en Mongolie avec l'assistance du secrétariat, et la demande du Gouvernement des Fidji d'aide au renforcement des capacités lié au géoportail et à la gestion des données satellitaires pour la réduction des risques de catastrophe.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme

59. Le secrétariat a présenté des informations sur l'établissement du projet de cadre stratégique pour la période biennale 2016-2017, qui serait

soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Les principaux aspects du cadre stratégique comprennent l'incorporation des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁴, le processus d'examen quadriennal complet et le nouveau programme de développement pour l'après-2015, et l'accent mis sur les préoccupations en matière d'égalité des sexes et l'appui aux pays les moins avancés, aux pays au développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Le secrétariat a sollicité l'avis des États membres concernant l'orientation future du sous-programme en vue de favoriser la planification du cadre stratégique pour la période 2016-2017.

F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

60. La délégation japonaise a informé le Comité de son intention de parrainer, à la soixante-dixième session de la Commission, un projet de résolution sur la réduction des risques de catastrophe. Le projet de résolution s'appuierait sur les résultats, la dynamique et les résolutions en matière de réduction des risques de catastrophe adoptées à la soixante-neuvième session de la Commission et viserait à poursuivre la promotion de la coopération régionale pour combler les lacunes et répondre au besoin d'assistance de nombreux États membres. Il s'agirait également d'une contribution régionale à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe que le Japon accueillerait à Sendai en 2015.

G. Questions diverses

61. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

H. Adoption du rapport

62. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 29 novembre 2013.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée, session

63. Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa troisième session à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013.

64. En ouverture de la session, le Comité a observé une minute de silence en hommage aux victimes du typhon dévastateur Haiyan qui a frappé les Philippines, ainsi qu'à celles d'autres catastrophes naturelles. L'Ambassadeur des Philippines a fait une déclaration.

65. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution d'ouverture. M^{me} Fathimath Tashneem, Vice-Ministre de la défense et de la sécurité nationale et Chef du Centre national de gestion des catastrophes des Maldives, a prononcé un discours dans lequel elle a souhaité la bienvenue aux participants.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

66. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement remis la station sismique de Sittwe au Myanmar. La Secrétaire exécutive, M. Visarn Techateerawat, Vice-Ministre thaïlandais de l'intérieur et M. Hrin Nei Thiam, Directeur général du Département de la météorologie et de l'hydrologie du Myanmar, ont fait des déclarations.

B. Participation

67. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire de Corée, Thaïlande et Turquie. A également participé à la session le membre associé suivant: Samoa américaines.

68. Les représentants des organismes des Nations Unies et des institutions spécialisées suivants étaient représentés: Banque mondiale; Bureau des affaires spatiales; Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; Fonds des Nations Unies pour la population; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche; Organisation de l'aviation civile internationale; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Organisation mondiale de la santé; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement; Programme des Nations Unies pour les établissements humains; Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

69. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient représentées: Centre asiatique pour la prévention des catastrophes; Institut du développement outre-mer; Ligue islamique mondiale; Organisation internationale pour les migrations; et Secrétariat du Comité CESAP/OMM des typhons. Était également représenté l'Ordre de Malte.

70. La session a réuni au total 13 experts représentant les États membres de la CESAP, les organisations des Nations Unies et l'Institut du développement outre-mer qui ont participé aux tables rondes organisées à l'occasion de la session du Comité de la réduction des risques de catastrophe.

C. Élection du Bureau

71. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président:	M ^{me} Fathimath Tashneem (Maldives)
Vice-Présidents:	M. Namgay Wangchuk (Bhoutan) M. Pita Tagicakiwera (Fidji)

D. Ordre du jour

72. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:
1. Ouverture de la session.
 2. Élection du Bureau.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement.
 5. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable.
 6. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.
 7. Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.
 8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 9. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.
 10. Questions diverses.
 11. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

73. La session a été précédée par quatre réunions, à savoir: a) la Réunion du Groupe d'experts sur les stratégies axées sur le développement de la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue du 26 au 28 novembre; b) la dix-septième session du Comité consultatif intergouvernemental sur le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue du 26 au 27 novembre; c) la Réunion des décideurs de haut niveau sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), qui s'est tenue du 27 au 28 novembre; et d) l'Atelier intégré du Groupe d'experts des cyclones tropicaux, qui s'est tenu du 27 au 29 novembre.

74. De plus, une exposition sur le renforcement de la résilience aux catastrophes a été organisée les 27 et 28 novembre au Centre de conférences des Nations Unies. Y ont participé 23 exposants dont 6 organismes gouvernementaux, 8 entités des Nations Unies, une organisation intergouvernementale et 8 exposants d'ONG, du secteur privé et du monde universitaire.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CDR(3)/1	Développement de la résilience face aux catastrophes: intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement	4
E/ESCAP/CDR(3)/2	Intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques au service du développement durable	5
E/ESCAP/CDR(3)/3	Renforcement de l'alerte rapide aux dangers côtiers par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est	5
E/ESCAP/CDR(3)/4	La réduction des risques de catastrophe dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, notamment les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays ayant des besoins particuliers	6
E/ESCAP/CDR(3)/5	Promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe	7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CDR(3)/L.1/Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté révisé	3
E/ESCAP/CDR(3)/L.2	Projet de recommandation	11
E/ESCAP/CDR(3)/L.3	Projet de rapport	11
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CDR(3)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CDR(3)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	
E/ESCAP/CDR(3)/INF/3	Programme provisoire	
E/ESCAP/CDR(3)/INF/4 (en anglais seulement)	Disaster databases for development planning	4
E/ESCAP/CDR(3)/INF/5 (en anglais seulement)	Climate information and services: the role of the Typhoon Committee and the Panel on Tropical Cyclones	5